



Edition 2012

~ Bulletin municipal ~

~ Saint Pal de Senouire ~



VOIRIE

L'équipe municipale vous propose pour la quatrième année consécutive ce bulletin pour vous informer de la vie de notre commune.

*Toute l'équipe municipale reste à votre écoute.
N'hésitez pas à contacter le Maire, les Adjoints, les
Conseillers Municipaux ou le Secrétaire.
Bonne lecture...*

*Les informations contenues dans ce bulletin
concernent les sujets traités en réunions publiques.*

*Le bulletin est fidèle au rendez-vous de l'été.
Si des personnes étaient oubliées dans la distribution,
des exemplaires sont mis à disposition en mairie.*

OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT

**Le mercredi
10 heures à 12 heures
14 heures à 16 heures**

Téléphone : 04.71.00.91.93 ou 06.85.96.49.46

Télécopie : 04.71.00.11.17

Courriel : mairie-stpaldesenouire@wanadoo.fr

Alain FOUILLIT reçoit sur rendez-vous.

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

A plusieurs reprises Manon Coudert, Conseillère Générale Jeune du Canton de La Chaise Dieu, a participé aux différentes réunions.



LE SAP

Pour contourner le village du Sap, une voie a été ouverte sur une parcelle privée pour le débardage forestier. Une demande d'aménagement de ce passage a été déposée en mairie. Après visite sur le terrain par une délégation du Conseil Municipal, après compte rendu de l'étude faite à cette occasion, il apparaît que toute intervention de la Commune n'est pas possible actuellement puisqu'il s'agit d'un terrain privé. Un nouveau tracé couperait deux parcelles boisées ce qui impliquerait des frais importants de bornage si les propriétaires concernés acceptaient. Des travaux d'empierrement très important seraient nécessaires. D'autres demandes de ce type moins coûteuses ont déjà été refusées sur d'autres secteurs.

Après délibération, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire cadastrer ce passage et ne donnera pas suite à la demande.

CLERSANGES

Une traversée de voirie à Clersanges a été présentée et acceptée.

SERRES

Les entreprises Privas et Gallien ont été contactées par écrit à deux reprises pour procéder à des réparations de voirie (fossé et chemin) suite à une exploitation forestière à Serres. Une intervention d'urgence a été faite par l'employé communal pour une réparation provisoire.

COMBELLES

Un problème sur les travaux d'écoulement des eaux au village de Combelles se pose. Le drain semblerait bouché et cela entraîne un débordement. Ces équipements ont été effectués pendant le mandat de M. Perbet par l'entreprise Chambon en 2007. Une intervention est à l'étude.

LE CHOMET

Le chemin du Chomet est abandonné pour le moment.

CHEMIN DES COMBES

Pour une exploitation forestière des parcelles desservies, le chemin dans le secteur des Combes pourrait être aménagé. Le dossier est à l'étude suite à une demande d'un propriétaire.

LE BOURG SIGNALISATION

Un panneau sans issue sera placé sur la rue du bourg qui mène à la salle polyvalente.

LE BOURG

Une réunion s'est déroulée sur le terrain pour étudier les dégradations constatées à la fin de l'hiver sur la place de l'église. L'enrobé s'est fendu. Le béton désactivé de la montée de la mairie est très dégradé. Les entreprises devront intervenir.

VOIE COMMUNALE LA MANDAROUNE

Contact pris avec les habitants de ce secteur, un « SENS INTERDIT SAUF RIVERAINS » pourrait être créé dans le sens de la montée.

Une « zone de rencontre » serait définie de la route départementale à l'accès de la dernière maison du secteur (ancienne école). La vitesse serait limitée à 20 km/h.

COMBRES

Un mur de soutènement de la parcelle AV 12, au village de Combres, Commune de Saint Pal de Senouire, menace de s'effondrer sur le chemin cadastré du village.

Le Conseil Municipal a été amené à évoquer les dangers et le risque sérieux de coupure de voie communale au village de Combres.

Les responsables de cette construction appartenant à la famille Peghère seront contactés.

Le danger est important puisque le chemin est fréquenté par des habitants du village et dessert une partie du village.

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour l'acquisition de la parcelle AV12 («jardin» Peghère).

Il s'agit de faire procéder à l'élargissement de la rue au village de Combres. Le montant des travaux de décaissement est connu.

Le service des Domaines a donné son estimation. Le propriétaire sera contacté.

COMBRES REVERDOS

Un habitant de Combres a signalé avoir détérioré une coupée d'eau type «Reverdo». L'Agent technique est intervenu pour la réparation. La commune prend donc à sa charge ces travaux et rejette la proposition du responsable de participer aux frais tout en le remerciant d'avoir signalé le problème.

CHEMIN LIMITROPHE COLLAT/ST PAL

Un projet de piste de débardage et de plateforme de dépôt de bois est lancé par la commune de Collat. Une partie des travaux concerne la commune de St Pal de Senouire. L'ONF est chargé du suivi du dossier et notamment de l'obtention des subventions (70%)

Le Conseil Municipal a décidé de participer à ce projet pour la partie le concernant tout en demandant des informations complémentaires sur le dépôt.

CHEMINS DE RANDONNEES

Quelques problèmes de signalisation et de nettoyage ont été étudiés. Sur le secteur de Molimard la signalisation a été détériorée au détriment des randonneurs qui sont les bienvenus sur notre commune. Une surveillance est mise en place. Gilles Vessayre est chargé du dossier.

REPARATIONS VOIES COMMUNALES

Alain Fouillit a présenté les différents devis et les conclusions des travaux de la commission.

(Gilles Vessayre, intéressé à l'affaire, n'a pas participé au débat.)

L'entreprise EUROVIA, moins disante, a été retenue pour ces travaux qui se sont déroulé en septembre 2011.



TRAVAUX VOIE D'ACCES LA BASTIDE

L'entreprise Passemard devait intervenir pour la réparation des dégradations du goudron suite à un débardage. Il a été demandé que ces travaux soient suspendus et remplacés par une participation financière, puisque d'autres travaux de coupe de bois se sont déroulés ensuite et ont entraîné d'autres dégradations sur le même secteur.

L'entreprise Passemard a proposé une participation de 400 euros. Cette proposition est acceptée bien qu'elle soit inférieure à l'estimation du conseil municipal. En conséquence cette entreprise devra informer la mairie des futurs chantiers comme c'est le cas pour toutes celles avec qui nous avons des difficultés.



L'entreprise Centre Bois a fait effectuer une rénovation partielle du revêtement du chemin. Michel Malfant a informé le Conseil Municipal des travaux. Les responsables municipaux se sont rendus sur place pour constater avec l'entreprise les résultats de ces réparations.



L'huissier s'est rendu sur le terrain et a procédé, comme prévu, au constat de l'état de la route communale du village de La Bastide après travaux d'abattage de l'entreprise Centre Bois. Le Conseil Municipal attend ses conclusions pour étudier la remise en état.

RUES DES VILLAGES

Pour l'année prochaine un dossier a été mis à l'étude pour la rénovation des rues dans les villages si le budget le permet.

Dans le cadre de l'ATESAT les services de la Direction Départementale des Territoires de Brioude ont monté un dossier sur la remise en état des rues dans les différents villages de la Commune.

Devant l'importance du projet et le coût élevé des travaux, le Conseil Municipal avait décidé de procéder par tranches sur plusieurs années.

D'ores et déjà les voies les plus abîmées sont retenues pour les villages de Combres, Julliard Combelles et Serres. Le Conseil Municipal a souhaité affiner cette étude sur le terrain notamment avec l'amélioration des réseaux de collecte des eaux.

Des visites dans ces villages ont été organisées puis le projet à présenter en Sous-Préfecture au titre de la DETR a été arrêté.

DETR 2012

Après avoir affiné le dossier, le Conseil Municipal a retenu définitivement le projet d'aménagement des rues des villages en deux ans :

2012 : rues de Juillard, Serres et Combelles

2013 : rues de Combres

Le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a été adressé à la Sous-Préfecture.

Hélas notre projet n'a pas été retenu et aucune aide n'est accordée. Le dossier est donc suspendu.



ELAGAGE

Le Conseil Municipal décide de ne pas entreprendre d'élagage cette année. En effet les voies communales sont pratiquement toutes traitées.

DEBROUSSAILAGE FOSSÉS

Les conseillers municipaux ont établi, chacun sur son secteur, un plan d'intervention pour 2012.

LOCATION BALAYEUSE

La balayeuse communale a été louée en 2011 à la Commune de Berbezit pour une intervention de 2 heures 30. En 2012, la location a été de 6 heures 15. Le tarif fixé est de 40 euros de l'heure.

EPAREUSE

L'intervention de l'épareuse s'est déroulée comme prévu. La voie communale de Combres/Vedières est programmée pour l'année prochaine.



TRAITEMENT DES HAIES

Un courrier émettant des réserves sur l'entretien des bordures de voies communales a été lu par le maire. Dans cette lettre d'un résident secondaire, l'utilisation de fléaux est remise en question, l'impact sur l'avifaune est soulevé. Le Conseil Municipal a pris en considération avec attention ces remarques. Toutefois il reste seul juge des mesures d'entretien à prendre sur sa commune et n'envisage pas de procéder différemment.

CHEMINS

Le dossier de rénovation des chemins de Fosses, Clersanges et la Bastide sont en cours. L'entreprise CHARRAT est retenue.

FOSSES : Les accords écrits sont obtenus. La Commune de Sembadel est informée régulièrement du dossier.

Une réunion sur le terrain sera organisée avec l'entreprise pour permettre d'affiner le projet et d'éclaircir certains points avec les propriétaires riverains et les représentants des Mairies de Saint Pal et de Sembadel.

CLERSANGES : Une modification de chemin est envisagée à Clersanges pour faciliter les activités agricoles essentiellement. Il s'agit de rectifier une erreur d'implantation commise lors de la précédente rénovation.

Tous les accords sont parvenus en mairie.

LA BASTIDE : Le tracé du chemin d'accès aux installations d'eau potable du village de la Bastide a été modifié. Les propriétaires ont donné leur accord avec une cession gratuite du terrain nécessaire. Le Conseil Municipal remercie ces personnes pour leur compréhension.

Le nouveau tracé est cadastré et un document d'arpentage a été établi par le géomètre Descours aux frais de la Commune.

Gilles Vessayre est chargé de ce dossier.

L'aménagement est effectué dans le cadre des travaux de protection des captages d'eau potable. Des aides ont été demandées à ce titre auprès de Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal a retenu le devis d'acte administratif pour l'achat du terrain d'emprise du chemin de la Bastide.

ENFOUISSEMENT LIGNES ELECTRIQUES HTA PROJET ERDF / CONSEIL GENERAL

Les travaux ont été arrêtés une bonne partie de l'hiver à cause des intempéries.



ACCES ANCIENNE ECOLE

Des négociations ont été entreprises pour la régularisation du passage servant d'accès sécurisé à l'ancienne école. Pour des raisons évidentes et incontestables de dangerosité l'ancien accès donnant sur la route départementale avait été abandonné au profit d'un passage au Sud Est. Il est maintenant utilisé depuis une quinzaine d'années avec un accord tacite entre les personnes concernées constaté dans le procès-verbal de réunion de chantier en novembre 1998.

HIVER 2011/2012



Alain Fouillit a fait le compte rendu des différents contacts et des diverses discussions qui ont concerné la demande du Conseil Municipal pour obtenir un droit de passage. Il s'agit de régulariser par écrit une utilisation depuis 1998 d'un accès à l'ancienne école par la parcelle AB170 vers la voie communale U7.

Aucune avancée n'a été enregistrée puisque la propriétaire actuelle n'a pas souhaité officialiser par un écrit un droit de passage. Elle persiste à n'accorder qu'une autorisation orale pour le passage de l'actuel locataire. Elle refuse de signer un droit de passage pour officialiser l'accès aménagé en 1998 : pose d'un portail et goudronnage par la commune.

Le Conseil Municipal souhaite une fois de plus ne pas vouloir se contenter d'une autorisation non écrite et persiste pour que cette situation soit régularisée officiellement.

Parallèlement une étude est lancée pour savoir s'il est possible de sécuriser l'ancien accès excessivement dangereux sur la route départementale. Contact est pris avec les services du Conseil Général.

En présence de Jean Marc Roux, ancien maire de St Pal de Senouire, il a été retracé l'historique de la création de l'accès sécurisé de l'ancienne école sur la voie communale de la Mandaroune.

Jean Marc Roux a rappelé notamment l'entente passée en 1998 avec en contrepartie des aménagements de voirie : goudronnage de l'entrée d'un hangar et empierrement d'une voie privée vers un garage.

Le suivi du dossier est confié à Raymond Giroux, conseiller municipal du Bourg, membre de la Commission Travaux et de la Commission Entretien du Bourg.

DENEIGEMENT

L'organisation du sablage et du déneigement a été arrêtée par le Conseil Municipal.

Pour le sablage c'est l'entreprise Rouveure qui avait été retenue pour l'hiver 2011/2012. M. Rouveure est détenteur de tous les permis indispensables pour ces travaux.

Le Conseil Municipal a fait le bilan du déneigement et du sablage pendant cette période de grand froid.

Les intervenants (MM. Rouveure, Delabre et Boudon) ont efficacement lutté contre l'isolement qui menaçait certains villages.

Le Conseil Municipal a été informé du nouveau coût horaire d'une entreprise intervenant sur la Commune. L'organisation du service et les améliorations à y apporter seront étudiées pour l'hiver prochain.

Une rencontre est programmée avec la Mairie de Monlet pour évoquer les problèmes de déneigement du village du Chomet.

CHASSE NEIGE

Les factures pour le déneigement se sont élevées à :

Entreprise Delabre (commune) : 2 054 euros ttc

Entreprise Boudon (village la Grange) : 93 euros ttc

POZZOLANE

Franck Rouveure a effectué à la satisfaction générale le gravillonnage et le balayage de la pouzzolane sur les voies communales. Ce travail a été fait avec un très grand sérieux et beaucoup de soin.

Le gravillonnage s'est élevé à 424 euros HT.

Le montant du balayage est de 450 euros HT.

Le tracteur a été prêté et la commune prendra à sa charge une facture de gasoil.

GRAND FROID

Plusieurs habitations ont eu des canalisations d'eau gelées. Alain Fouillit, Gilles Vessayre et Raymond Giroux sont intervenus pour apporter une aide précieuse aux habitants.

Des compteurs d'eau ont gelé et ont été remplacés.

Le Conseil Municipal rappelle que toutes les précautions : surveillance, calfeutrage, vidange doivent être prises par les abonnés. Rappel tout particulier aux propriétaires de résidences secondaires qui doivent être surveillées.

Du compteur d'eau compris à l'installation intérieure, les dégâts découlant du froid sont à la charge des abonnés.

Merci aussi aux services du syndicat des eaux du Brivadois pour leurs interventions rapides et compétentes dans des conditions très difficiles.

Les entreprises privées ont été sollicitées et ont répondu avec compétence. Notamment la chaudière de l'ancienne école est tombée en panne et l'entreprise Technitherm (Vivien Giroux) est intervenue rapidement et efficacement pour la réparation.

Les conseillers sont chargés chacun sur son secteur de venir en aide aux habitants.

FUITES D'EAU

Le Syndicat des eaux du Brivadois a dû intervenir très souvent pour la recherche de fuites.

Un point est fait sur les différents problèmes qui ont suivi la vague de froid de février. Quelques compteurs ont dû être remplacés. Il sera demandé le remboursement de la valeur de cette réparation aux propriétaires responsables de la protection des installations.

LES BÂTIMENTS

ANNEXE SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal a étudié une estimation du coût des travaux de création d'une annexe à la salle polyvalente pour le rangement du matériel. Ce premier projet est abandonné à cause du prix élevé de cette création. D'autres solutions seront mises à l'étude.

SALLE POLYVALENTE

Pour répondre aux prescriptions de la Commission de Sécurité, il a été décidé :

- L'acquisition d'un nouvel extincteur pour feu d'origine électrique ;
- La pose d'une alarme ;
- Le changement d'un bloc autonome de sécurité.
- Les plans d'évacuation seront affichés.

Le responsable de la gestion de la salle est Gilles Vessayre, 1^{er} adjoint.

TRAVAUX ANCIEN GITE

Le devis pour l'installation d'un escalier escamotable pour accéder au grenier de l'ancien gîte a été accepté (501 euros ttc). C'est l'entreprise Beyssac qui s'est chargée des travaux.

Gilles Vessayre a étudié un éventuel changement d'abonnement EDF. Contact a été pris avec le locataire, M. Pereira et le fournisseur électrique.

TRAVAUX ANCIEN COUVENT

Malgré les relances téléphoniques puis le courrier demandant une intervention immédiate, l'entreprise Soubeyre n'a pas effectué les travaux de soutènement du mur de l'ancien couvent au bourg.

Devant les risques et le danger évidents, une autre entreprise (entreprise Vernet) est contactée pour ce dossier. Le devis a été accepté et ces travaux urgents ont été réalisés.

TRAVAUX ANCIENNE ECOLE

L'installation d'un escalier escamotable et la pose de plancher dans les combles de l'ancienne école ont été décidées. L'entreprise Moutte a été retenue.

MAINTENANCE CLOCHER

Gilles Vessayre a fait le compte rendu de la visite d'entretien du clocher. Aucune anomalie n'a été signalée.

BIEN A L'ETAT D'ABANDON

Le Conseil Municipal a étudié le problème de la propriété WESTER au Bourg.



L'immeuble qui préoccupe le Conseil Municipal est cadastré sous le numéro AB 216 au Bourg de St Pal. Il longe la route départementale n° 22. Cet édifice a été acquis en 2007 par M. Jellewiss Wester.

Or depuis 2009 le propriétaire avait complètement disparu sans laisser d'adresse. Toutes nos recherches et celles des huissiers étaient demeurées vaines. Les impayés s'accumulent : impôts, eau, assainissement, sictom, taxes diverses...

Le bâtiment par manque flagrant d'entretien, se dégrade dangereusement : les descentes des chéneaux sont déboîtées et l'eau de pluie ruisselle sur les murs ; des coffrages en bois tombent.

Outre l'aspect esthétique déplorable, des dangers menacent la maison mitoyenne, la route départementale et ses usagers.

Le Conseil Municipal a tenté de lancer une procédure de bien vacant et sans maître puis une démarche de biens en état d'abandon qui semblait plus adaptée.

Une étude financière avait été faite pour que cette opération reste supportable pour le budget communal pour ne pas désavantager les autres projets et alourdir la fiscalité jusqu'à maintenant maîtrisée.

Le Sous-Préfet de Brioude et ses services, Mme Bénét, sont venus sur place. Le Conseil Municipal les remercie pour l'attention qu'ils portent à la commune et pour leur présence sur le terrain.

Différents contacts ont été pris avec les responsables préfectoraux.

Le dossier est à ce jour dans l'impasse. Les procédures prévues par la loi ne peuvent pas être appliquées dans ce cas. En effet, nous avons retrouvé un frère de l'actuel propriétaire. Habitant en Hollande il nous a fait savoir qu'il avait pu retrouver M. Wester dont il n'avait plus de nouvelles depuis longtemps.

Nous attendons de pouvoir avoir un contact.

TRAVAUX DIVERS

TRAVAUX CIMETIERE

L'entreprise Mirmand est vivement remerciée. Elle est intervenue gratuitement pour le tri des remblais du cimetière suite aux travaux de rénovation des allées.

EMPLOI COMMUNAL

EMPLOYE COMMUNAL

C'est le Conseil Municipal qui étudie à chaque réunion les diverses interventions de Paul Devidal et programme les travaux.

AGENT TECHNIQUE

Pendant cette première année M. Paul DEVIDAL a donné toute satisfaction dans son travail. Le Conseil Municipal lui rend ses remerciements. Le contrat de travail est donc renouvelé à l'unanimité pour trois ans.

REVALORISATION SALAIRES

Suite à l'augmentation du SMIC et à la mise en œuvre d'une indemnité différentielle pour la grille des salaires de la fonction publique, la rémunération de l'agent technique communal a été revalorisée comme le prévoit la loi.

Le travail de M. Devidal est une fois de plus reconnu et apprécié par l'ensemble des élus municipaux.

ASSURANCE STATUTAIRE

La commune a la nécessité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

La commune charge le Centre de gestion de Haute-Loire de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1^{er} janvier 2013, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée.

PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

La Commune se joint à la mise en concurrence groupée du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour conclure une convention de contrat de protection sociale des agents.

ECOLES

PARTICIPATIONS

Les participations aux frais de fonctionnement 2010/2011 des écoles d'Allègre et La Chaise Dieu ont été acceptées.

FERMETURE DE POSTES

Elise Giroux et Alain Fouillit ont présenté le projet de fermeture de postes au Réseau d'Aide Spécialisée de l'Education Nationale d'Allègre. Ces enseignants interviennent dans les écoles du secteur pour aider les élèves. Le maire a participé au mouvement de refus de ces suppressions de postes.

BOISEMENT

ARRETE D'INTERDICTION

Suite aux intempéries du printemps et aux grosses chutes de pluie, un arrêté municipal d'interdiction de circulation sur les chemins communaux a été pris. La gendarmerie s'est chargée du respect de cette décision.

COMMISSION COMMUNALE BOISEMENT

Ont été désignés pour participer aux travaux de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Saint Pal de Senouire :

PROPRIETAIRES FONCIERS NON BATIS CCAF
Jean GALLON, Jean Pierre MONATTE, Christian Malfant sont élus membres titulaires et Clément BARD (1^{er} suppléant), Joël ROUSSET (2^{ème} suppléant) sont élus membres suppléants.

PROPRIETAIRES FORESTIERS CCAF

Jean DELABRE, Jean FOUILLIT sont élus membres titulaires et Alphonse MONATTE (1^{er} suppléant) Raymond GIROUX (2^{ème} suppléant) sont élus membres suppléants.

Il appartient également au conseil municipal de désigner un conseiller et deux suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-3.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne Gérard FOUILLIT et deux suppléants Michel MALFANT, Eric FILAIRE.

DISTANCE DE RECULEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer à 4 mètres par rapport à la limite de l'emprise des voiries la distance de reculement des arbres mitoyens aux voies et chemins communaux.

Rappelons que l'élagage le long des voies coûte cher à la commune.

EXPLOITATION FORESTIERE LE BREUIL

L'entreprise Locussol a été contactée pour une exploitation forestière vers le village du Breuil afin de convenir d'une utilisation raisonnable de la voirie communale.

Gilles Vessayre a été chargé par le Conseil Municipal de suivre ce dossier de débardage. Il a donné les différentes pièces du dossier, notamment les courriers des entreprises responsables. Des rencontres sur le terrain ont été organisées pour les états des lieux.

PARC LIVRADOIS FOREZ

PARC LIVRADOIS FOREZ

Les correspondants du Parc pour notre secteur géographique sont Robert Flauraud et Dominique Giron, chargée de mission.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES

ECLAIRAGE PUBLIC

Gilles Vessayre présente le bilan énergétique de l'éclairage public dans les villages. Il est chargé par le Conseil Municipal d'étudier les économies possibles à réaliser. Le conseil municipal est bien conscient d'un trop grand nombre de lampes dans le reste du Bourg. Cela entraîne une grosse consommation électrique.

Une implantation d'une lampe est à l'étude au haut du bourg, rue du cimetière. Cette zone n'a pas été desservie lors des travaux.

CONSOMMATION EDF

Gilles Vessayre a présenté les factures des consommations électriques. Les différents points de distribution sont étudiés. Après étude du bilan annuel, les consommations au poste de relevage de l'eau potable au Sap sont mises sous surveillance. Le Syndicat des Eaux du Brivadois sera contacté pour étudier le fonctionnement de l'installation.

LIGNES ERDF

Les lignes électriques ont été visitées par hélicoptère en avril 2012.

MODIFICATION D'ALIMENTATION

Les services d'ERDF interviendront pour modifier l'alimentation de la salle polyvalente et de l'appartement.

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

La redevance pour occupation du Domaine Public sera versée par ERDF pour un montant de 189 euros.

COMPETENCES ECLAIRAGE PUBLIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de transférer au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'entretien des installations et réseaux d'éclairage public sur le domaine public et privé de la Commune. La maintenance courante reste, comme par le passé, à la charge de la Commune.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Différents fournisseurs ont été contactés pour la fourniture d'un panneau lumineux de rue, d'une guirlande de mur et des guirlandes de sapin.

Un devis sera demandé pour les branchements électriques.

Les propriétaires des deux maisons concernées devront donner leur accord.

LOCATIONS

CAUTION ANCIEN PRESBYTERE

La caution reçue à l'arrivée de M. et Mme Missonnier a été remboursée à Maître Descours, responsable de la succession. Ont été retenus des frais de révision de la chaudière et de réparation de fuite.

ENTRETIEN CHAUDIERE

Pour l'ancien presbytère et l'ancienne école, l'entreprise Technitherm est retenue pour assurer l'entretien et la maintenance du chauffage central. Ces frais sont à la charge du locataire.

LOCATION ANCIEN PRESBYTERE

Suite à la décision des actuels locataires de quitter le bâtiment, le Conseil Municipal a décidé de le remettre en location. Les lieux sont libres depuis le 1^{er} juillet 2012. Les diagnostics obligatoires ont été effectués par le bureau d'expertise Aadequat43. Le loyer est fixé à 450 euros.

L'état des lieux a été fait le 19 juin 2012. Un nettoyage par une entreprise spécialisée a été décidé après constatation de l'état du logement.

Les conseillers du bourg, Raymond Giroux et Gilles Vessayre, sont chargés de ce dossier avec Alain Fouillit et Catherine Pierrot.



GESTION ADMINISTRATIVE

FERMETURE DE VOIRIE

Suite à une demande d'essai d'une voiture de course, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la fermeture pour 2 heures d'une voie communale sous réserve que les précautions nécessaires et les accords des services compétents soient acquis.

SECHERESSE

Saint Pal de Senouire n'ayant pas été retenue dans les zones victimes de la sécheresse, les agriculteurs ont déposé une réclamation auprès de la Préfecture.

Le Maire et le Conseil Municipal ont appuyé cette demande.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Un collier de Maire acheté en 2003 n'a pas été retrouvé (220 euros). L'ancien maire a été contacté pour obtenir des informations sur ce sujet et sur d'autres fournitures recherchées.

RESTITUTION

Suite à la demande du Conseil Municipal, l'ancien Maire a fait parvenir le Collier de Fonction et des outils appartenant à la Commune. Des renseignements ont été demandés sur l'insert de l'ancienne école et n'ont pas eu de suite. Affaire à suivre.

VENTE ANCIEN BUREAU ECOLE

Une proposition d'achat d'un bureau de l'ancienne école a été acceptée.

TELEPHONE MOBILE DU MAIRE

Il est décidé le changement de l'appareil mis à disposition au maire. Cela ne coûtera rien grâce aux points acquis. Un nouveau forfait plus intéressant a été obtenu du fournisseur.

ORDINATEUR PORTABLE

Après étude des devis c'est l'entreprise Espace 43 qui est retenue pour la fourniture et l'installation d'un ordinateur portable au Secrétariat de Mairie.

NUISANCES SONORES

Après des tentatives vaines de conciliation, la gendarmerie a dû être contactée pour venir constater des nuisances sonores signalées au bourg.

ANIMAUX ERRANTS

A l'unanimité, le Conseil n'a pas souhaité adhérer au service départemental de fourrière SPA pour la gestion des animaux errants.

ELECTIONS 2012

Le Conseil Municipal a arrêté l'organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections des 22 avril, 6 mai, 10 juin et 17 juin.

SICALA

Alain Fouillit a donné lecture du compte rendu des travaux du SICALA sur les berges de la Senouire entre Grangeon et Clersanges

LIVRE D'OR SITE INTERNET

Le livre d'or du site internet a été fermé car il a été utilisé pour des publicités choquantes.

DEMATERIALISATION MARCHES PUBLICS

La commune a adhéré au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion.

PROTECTION INCENDIE

Alain Fouillit a présenté les conclusions de l'enquête SDIS pour la protection incendie et les hydrants.

Le Conseil Municipal a délibéré sur cette étude et il est décidé de contacter le Syndicat des Eaux du Brivadois pour effectuer les modifications.

Des responsables SDIS et Syndicat des Eaux seront invités pour expliquer au Conseil Municipal quelques points délicats.

Une commission est créée pour la gestion de ce dossier : Alain Fouillit, Gilles Vessayre, Eric Filaire, Raymond Giroux.

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES
Pour une inscription sur les listes électorales
veuillez vous présenter au secrétariat
avant le 31 décembre.

ETAT CIVIL

Extrait du registre d'Etat Civil 2011

Mariage

Le 05 mars 2011

Jean François Julien Marie PLOTON

et

Nadine MALFANT

Transcription de décès

Le 25 août 2011

Marie Louise Régine Sylvie BAYLOT

veuve MALFANT

EAU POTABLE

BRANCHEMENTS CLERSANGES

Les frais de branchements à Clersanges pour les maisons Tissandier et Kluzek étaient à la charge des demandeurs comme le prévoit le nouveau règlement de l'Eau Potable. Les factures parvenues en Mairie ont été étudiées et acceptées par la Commune et les demandeurs.

LE BREUIL

La facture d'intervention de fuite d'eau au Breuil a été acceptée.

CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE

La convention est renouvelée pour 2012 avec le Département.

PROTECTION DU CAPTAGE LA BASTIDE

Le tracé du chemin d'accès au captage d'eau potable a été modifié. Le Conseil Municipal a décidé de faire effectuer le piquetage par un géomètre. Les propriétaires concernés ont donné leur accord pour l'abandon du terrain. (Voir chapitre VOIRIE)

PROTECTION DES CAPTAGES

L'entreprise est intervenue pour réaliser les clôtures (Sap Aval, Sap Amont et Chantelauze). Les cadenas vont être posés. Un portail au périmètre de protection

du Sap sera rectifié pour supprimer un petit défaut de pose.

REDEVANCES AGENCE DE L'EAU

Par délibérations du 27 novembre 2011 et du 31 décembre 2011, le Conseil Municipal voulait que les redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte soient prises en charge par les budgets pour ne pas alourdir les factures payées par les abonnés.

Suite aux remarques de la Trésorerie de Craponne sur Arzon, la Sous-Préfecture a refusé d'accepter cette décision. Par lettre du 6 janvier 2012 la commune a été menacée du tribunal administratif pour faire annuler les délibérations.

Sous cette contrainte, le Conseil Municipal a décidé de retirer les délibérations des 27 novembre 2011 et 31 décembre 2011. Les factures d'eau seront sensiblement augmentées en 2011 (+0,192Euros/m3 pour tous les abonnés (redevance pollution) et +0,152Euros/m3 pour les abonnés branchés à l'assainissement collectif (redevance modernisation des réseaux de collecte). Pour 2012 les montants sont déjà connus, respectivement 0,25 Euros/m3 et 0,20 Euros/m3.

Le Conseil Municipal reste scandalisé car :

- la défense des habitants de la Commune, et notamment des plus modestes, n'est pas acceptable par certaines instances et est maintenant passible des tribunaux ;
- le réseau communal n'est plus géré par la Commune dans tous ses aspects et notamment sur le plan des tarifs appliqués aux abonnés.

QUALITE EAU DISTRIBUEE

Gilles Vessayre a présenté le rapport annuel sur la qualité de l'eau distribuée. Ce document est à la disposition du public au secrétariat de mairie.

CHANGEMENT DE COMPTEUR GELE

Pour le remplacement par les services communaux d'un compteur gelé, le Conseil Municipal décide de fixer à 100 euros TTC le prix de l'intervention.

ASSAINISSEMENT

RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT

Au lieu-dit les «Quatre Routes» une étude avait été lancée pour éventuellement profiter de l'enfouissement de la ligne électrique pour installer le réseau assainissement sur le secteur.

Un rendez-vous sur le terrain a été organisé avec l'entreprise, EDF et le Conseil Général et une estimation du coût a été demandée.

Le coût des travaux estimé par l'entreprise devant intervenir dans le secteur a été jugé beaucoup trop élevé par l'ensemble des conseillers municipaux.

D'autres solutions sont mises à l'étude avec l'aide du cabinet CETI.

TARIFS ASSAINISSEMENT LE BOURG

Afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, les tarifs assainissement du bourg sont mis à l'étude.

VIE ASSOCIATIVE

REUNIONS DIVERSES

ASSOCIATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal a organisé la représentation de la Commune pour les Cheveux d'argent de la Chaise Dieu, le Collège de La Chaise Dieu, l'Association des Parents d'élèves de la Chaise Dieu, l'Amicale Laïque de la Chaise Dieu, l'ADAC, les Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt, les Restos du Cœur, le Téléthon, le Syndicat des Eaux du Brivadois, la Communauté de Communes.

Les comptes rendus des diverses réunions sont faits par les responsables à chaque Conseil Municipal.

Les Restos du Cœur et le Téléthon ont remercié la Commune et les responsables pour les remarquables participations aux dernières campagnes (1200 euros pour le Téléthon).

EPREUVES SPORTIVES

Aucune remarque n'est formulée pour l'organisation de deux épreuves sportives traversant la Commune :

- Randonnée Cycliste le matin du 24 juin 2012
- 24^{ème} Tour « La France en courant » le 24 juillet 2012 entre 13 heures et 14 heures

SICALA

Le conseil municipal a approuvé le retrait des communes de ST PREJET D'ALLIER et de MONISTROL D'ALLIER.

SICTOM

Jacques Azibert a fait le compte rendu des réunions du SICTOM

MARCHÉ DE NOEL LA CHAISE DIEU

L'Office de Tourisme de La Chaise Dieu prépare un marché de Noël. Le Comité des Fêtes est contacté pour suivre ce dossier et participer aux réunions.

OFFICE DE TOURISME

Le Conseil Municipal a organisé l'élaboration du calendrier des manifestations cantonales.

Les conseillers se sont chargés de la distribution.

COMITÉ D'ANIMATION

Alain Fouillit a fait part au Conseil Municipal qu'un relevé de compte du Crédit Agricole vient de parvenir en Mairie, comme chaque année. Il s'agit des comptes du Comité d'Animation de Saint Pal de Senouire actuellement en sommeil.

COMITE DES FETES

Le Conseil Municipal remercie encore une fois le Comité des Fêtes qui avec dynamisme et dévouement anime la Commune avec notamment la dernière soirée choucroute qui a, dans la bonne humeur et la convivialité, remporté un réel succès.



GALETTE ET VŒUX 2012

Le Conseil Municipal a organisé comme d'habitude la conviviale journée des vœux le 15 janvier 2012.



AIDE SOCIALE

CCAS

Catherine Pierrot a organisé la distribution des colis de Noël aux Aînés qui n'ont pas pu participer au repas de fin d'année. Chaque conseiller est responsable sur son secteur. Que tous soient remerciés pour leur dévouement aux aînés.

REPAS DES AINES

Catherine Pierrot et les membres du CCAS ont organisé cette journée de convivialité le 23 octobre.



DON D'UN SALON

Le salon de l'ancien gîte communal a été donné à une famille par l'intermédiaire des Restos du Cœur. Ce mobilier n'était plus utilisé.

CONSEIL GENERAL AIDE SOCIALE

Alain Fouillit a donné lecture d'une lettre du Conseil Général portant sur une demande de participation de 1 euro par habitant pour aider au financement du Fonds Social au Logement (FSL).

Après avoir longuement délibéré, le Conseil est passé au vote.

Votants : 10 Abstentions : 3 Exprimés : 7

Pour : 3 Contre : 4.

SERVICES SOCIAUX

A compter de 2012, la commune est rattachée au secteur de la Chaise Dieu et de l'Unité Territoriale Le Puy Rural.

DOYEN DE LA COMMUNE

A l'occasion de l'anniversaire du doyen de la commune, une visite à son domicile avec quelques cadeaux a été organisée. Souhaitons à M. RABASTE Louis de Montestudier de nombreuses années encore parmi nous.



FETE PATRONALE

FETE PATRONALE 2011

Les 27 et 28 août 2011, s'est déroulée la fête patronale en collaboration entre le Comité des Fêtes et la Municipalité. Comme d'habitude, c'est très cordialement que tous ont été invités et ont été accueillis. La Commune a pris traditionnellement à sa charge l'apéritif du dimanche matin et le feu d'artifice du dimanche soir.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement le Comité des Fêtes, ses membres et les bénévoles pour la parfaite organisation de la Fête Communale. Le Comité reste actif et entreprenant pour l'animation de notre territoire. Tous les participants sont vivement remerciés et notamment l'Association de pêche pour son implication très appréciée.

Merci aussi aux très nombreux visiteurs et exposants.



FETE PATRONALE 2012

Pour la fête annuelle des 25 et 26 août 2012, avec l'accord du Conseil Municipal, le Maire a autorisé la tenue du stand de distillation à l'alambic.

Le fournisseur du feu d'artifice de la fête a arrêté ses activités. Le Conseil Municipal a contacté les autres professionnels pour avoir des devis de feux.

Pour des raisons de réglementation et de sécurité, le feu d'artifice ne pourra plus être tiré derrière l'église. Une autre implantation sera étudiée avec l'entreprise spécialisée. Très vraisemblablement le site à retenir sera le chemin communal U7 à la Mandaroune à côté de l'ancienne école. Les spectateurs seront placés sur la place du bourg derrière l'église.

L'entreprise SODIP Pyrotechnie a confirmé sa prestation de la fête communale 2012.



BIBLIOTHEQUE

En collaboration avec la Bibliothèque Départementale, les livres régulièrement renouvelés sont à votre disposition aux heures d'ouverture de la Mairie.

Responsables : Elise Giroux et Claude Tisseur.



SECTIONS

CLERSANGES PISSIS MOLIMARD LE SAP

Le rôle d'affouage a été dressé en accord avec la demande des ayants droit.

La coupe 2010 a été partagée aux 15 ayants droit.

Une coupe de «gros bois» a été mise en vente en septembre 2011.

Après consultation des ayants droit, le Conseil Municipal a décidé de ne pas statuer sur le marquage de la coupe de bois 2012 pour le moment. Ce dossier est reporté à une prochaine réunion après avoir reconsulté les ayants droit.

Après consultation des ayants droit, le Conseil Municipal a décidé de ne pas mettre en vente de bois cette année.

LE SAP

Le rôle d'affouage a été dressé en accord avec la demande des ayants droit.

ROLES SOUS REPARTITION

Les rôles de sous répartition des taxes foncières des villages et des sections sont arrêtés.

VILLAGE LA BASTIDE

Un gros chantier d'abattage s'est déroulé à la Bastide. Les habitants du village ont été réunis. Le transport forestier a emprunté la voie goudronnée du village. Un constat d'huissier a été établi en présence de l'entrepreneur et des habitants du village dûment convoqués. L'état de la voirie a été constaté. Un fossé a été comblé pour accéder au terrain communal du village. L'entreprise a exécuté gratuitement les travaux du fossé et de rénovation du départ d'un chemin cadastré.

Il a été constaté que des problèmes se posaient depuis longtemps sur des chemins cadastrés et un rappel au bon sens a été fait à cette occasion.

Une surveillance est faite par le conseil municipal afin de faire respecter les voies publiques qui doivent rester libres d'accès à tous les usagers pour éviter des accidents qui pourraient être lourds de conséquence.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Alain Fouillit a fait le compte rendu des diverses réunions et des diverses décisions.

Les responsables ont élaboré l'article pour le bulletin de la Communauté de Communes. Remercions la participation de notre écrivain local Claude Tisseur.

Le Conseil Municipal a accepté la modification des compétences avec l'ajout de la ligne :
Création d'une maison de santé pluridisciplinaire.



Une réunion du Conseil Communautaire s'est déroulée à Saint Pal de Senouire le 2 mars 2012. Cette réunion était publique.

Pour le regroupement avec la communauté de Craponne, l'étude est toujours en cours suite à un accord de principe signé par le Président de la Communauté de Communes au Préfet. Le Maire de Saint Pal de Senouire était défavorable estimant que les informations n'étaient pas encore assez précises.

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).



FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES UN PROJET QUI FAIT DEBAT A SAINT PAL DE SENOUIRE

A l'initiative du Conseil Municipal et du Maire Alain Fouillit, samedi 13 août 2011, s'est déroulée une réunion publique sur la réforme territoriale et plus particulièrement sur le projet de fusion des communautés de La Chaise Dieu et Craponne sur Arzon.

Les Conseils Municipaux devaient se prononcer avant le 25 août 2011 sur cette question.

A Saint Pal de Senouire les élus voulaient, avant toute décision, informer et recueillir l'avis de la population.

C'est pourquoi ce samedi après-midi, à l'invitation du maire, se sont retrouvés Jean Boyer, Sénateur, Jean Proriol, député et rapporteur de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), Marie Agnès Petit, Conseillère Régionale, Robert Flauraud, Conseiller Général, Philippe Meyzonnet, Président de la Communauté de Communes de La Chaise Dieu. Chacun à leur tour, ils intervenaient pour préciser le projet et l'esprit de la réforme des territoires.

Quelques maires voisins étaient aussi dans la salle.

D'autres personnalités s'étaient excusées, retenues par d'autres obligations, notamment Adrien Gouteyron, sénateur et Gérard Roche, Président du Conseil Général.

Les services de la Préfecture étaient également invités.

Quelques lignes directrices sont définies :

- La Dotation Globale de Fonctionnement avec une plus-value acquise les deux premières années ;
- Le nombre d'habitants exigé dans une communauté de communes ;
- Le personnel, les biens et contrats seront maintenus ;
- Pas de découpage des communautés existantes.



Beaucoup de points restent à préciser :

- La fiscalité directe ;
- La représentation des communes, surtout des plus petites ;
- Redéfinition des compétences.

Un échange fructueux et très cordial s'est déroulé entre la salle et les élus.

Au jeu des questions/réponses tous ont pu s'exprimer.

Une unité de plateau avec un rapprochement Allègre-Craponne-La Chaise Dieu est souvent évoquée durant la réunion.

Des craintes sont exprimées sur l'avenir des services (collège, poste, petite enfance, centre de loisirs,...) même si aucune suppression n'était envisagée.

Une mutualisation serait peut-être à mettre en place.

Un délai supplémentaire de réflexion et de rencontres avec l'autre communauté est demandé par la Communauté de Communes de La Chaise Dieu.

Une recomposition du territoire ne peut se faire sans les élus.

Il reste indéniable que peu d'informations circulent.

Jean Proriol précise le fonctionnement et les objectifs de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale présidée par le Préfet.

Est aussi présentée la position de l'Association des Maires qui suit de près ce dossier.

Débordant l'objet de la réunion mais indéniablement les deux sujets étant très liés, des échanges ont lieu sur la réforme des territoires qui devrait amener la suppression de 8 cantons en Haute Loire et la création des Conseillers Territoriaux qui siègeront au département et à la région.

En fin de réunion, pour permettre au Conseil Municipal de tenir compte de l'avis de la population, un petit sondage est organisé par Alain Fouillit.

A la question : «Etes-vous pour la fusion ?»

0 voix

A la question : «Etes-vous contre la fusion ?»

4 voix

A la question : «Etes-vous pour une réflexion plus poussée et un délai supplémentaire ?»

37 voix



Les conversations allaient encore bon train autour du verre de l'amitié offert à l'issue de la réunion.



Le Conseil Municipal a suivi l'avis des habitants donné lors de la réunion publique du 13 août 2011. Il a été demandé, au Préfet et à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, un délai supplémentaire de réflexion pour cette éventuelle fusion.

Actuellement le projet est suspendu.

LES BUDGETS

INDEMNITE TRESORIER MUNICIPAL

Le conseil municipal a accordé au Receveur Municipal l'Indemnité de Conseil et l'Indemnité de Confection des documents budgétaires.

INVESTISSEMENT 2012 EXECUTION BUDGETS AVANT LE VOTE

Afin de ne pas pénaliser les entreprises travaillant pour la Commune, le Maire a été autorisé, en 2012 jusqu'au vote des budgets, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2011.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Les comptes administratifs de la Commune, du CCAS, de la Section de Clersanges / Pissis / Molimard / Le Sap, de l'Eau Potable et de l'Assainissement ont été approuvés à l'unanimité. Ils sont conformes aux comptes de gestion dressés par le Trésorier.

TAXE D'AMENAGEMENT (ex Taxe Locale d'Equipement)

Le Conseil Municipal décide de ne pas créer la Taxe d'Aménagement en 2012.

BUDGETS 2012

La Commission Communale des Finances s'est réunie pour la préparation des budgets 2012.

Après présentation et vote, les budgets de la Commune, du CCAS, de l'Eau Potable, de l'Assainissement et de la Section de Clersanges/Pissis/Molimard/LeSap sont approuvés à l'unanimité.

Les taxes sont inchangées pour la partie communale.

Taxe d'Habitation : 13,98%

Taxe Foncière Non Bâti : 59,89%

Taxe Foncière Bâti : 6,94%

Contribution Foncière des Entreprises : 23,77%

DEMANDE D'AIDE

M. Jean Proriol, député de Haute Loire, n'a pas pu donner suite à une demande d'aide financière pour

les projets communaux. Il a exprimé ses regrets au Conseil Municipal.

SUBVENTIONS COMMUNALES

En préparation du budget 2012, le Conseil Municipal a dressé la liste des organismes auxquels est attribuée une subvention communale. Les montants des aides sont fixés.

	CA2011	BP2012
AD PEP43	35	35
ADAPEI	80	80
AFM PARALYSES DE FRANCE	35	35
AMIS BIBLIOTHEQUE	55	55
ANCIENS COMBATTANTS	80	100
ADMR	80	80
CHASSE	80	100
PECHE	80	120
COLLEGE LA CHAISE DIEU	100	100
DONNEURS SANG	50	70
MATERNELLE LA CHAISE DIEU	50	50
ELEMENTAIRE LA CHAISE DIEU	100	100
CHEVEUX D'ARGENT	40	50
LUTTE CONTRE LE CANCER	50	50
TRISOMIE 21	80	80
VISITEURS HOPITAUX	40	40
Diverses subventions à répartir		555
Total	1035	1700

A noter que les aides ont été augmentées pour les trois associations de St Pal de Senouire : Pêche, Chasse et Anciens Combattants.

Par 8 voix pour il a été décidé de marquer par une subvention majorée de 20 euros la participation active et appréciée de l'association de pêche à la fête communale et à l'école de pêche.

2 conseillers ont voté pour des subventions égales aux trois associations.



BUDGET COMMUNAL ST PAL: FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA2011	BP2012
	89 803.68	201 960.85
Fournitures non stockables (edf...)	4 334.85	4 500.00
Combustible	1 158.33	1 500.00
Carburant	205.89	500.00
Alimentation	0.00	100.00
Fournitures d'entretien	0.00	100.00
Petit équipement	0.00	100.00
Fournitures de voirie	559.20	2 000.00
Fournitures administratives	875.79	2 500.00
Locations	0.00	500.00
Entretien terrains	0.00	2 000.00
Entretien bâtiments	929.18	2 000.00
Entretien voies & réseaux	3 364.90	11 004.85
Travaux section Le Sap	24.00	0.00
Maintenance	1 466.62	2 000.00
Assurances	2 675.54	2 200.00
Divers Services extérieurs (abonnements)	0.00	500.00
Rémunérations diverses (trésorier, DDE...)	387.97	500.00
Publications, fêtes, cérémonies	3 633.30	4 000.00
Mission	83.25	100.00
Frais postaux	2 231.64	2 500.00
Services bancaires	0.00	100.00
Cotisations	191.10	500.00
Remboursements de frais écoles	8 504.43	10 000.00
Autres services	0.00	100.00
Impôts TF	1 776.00	2 000.00
Autres impôts	0.00	100.00
Charges générales	32 401.99	51 404.85
Charges CDG	182.00	500.00
Personnel titulaire	13 317.08	14 000.00
Personnel non titulaire	2 585.12	3 200.00
Charges sociales	3 797.00	4 500.00
Charges personnel	19 881.20	22 200.00
Indemnités élus	11 490.52	12 000.00
Frais de missions	0.00	100.00
Retraite élus (Ircantec/patronale)	766.38	1 000.00
Pertes sur créances irrécouvrables	0.00	500.00
Service incendie	2 918.82	2 891.00
Contributions	522.20	600.00
Subventions publiques	9 500.00	13 000.00
Subventions privées	1 035.00	1 700.00
Gestion courante	26 232.92	31 791.00
Intérêts	887.57	665.00
Charges financières	0.00	500.00
Charges financières	887.57	1 165.00
Prélèvement GIR	10 400.00	10 400.00
Virement section investissement	0.00	85 000.00

	CA2011	BP2012
RECETTES	136 819.55	201 960.85
Autres produits Le Sap	120.71	0.00
Concessions cimetière	650.00	100.00
Services et ventes diverses	770.71	100.00
Impôts locaux	40 969.00	41 826.00
Autres reversements	0.00	100.00
Droits de mutation	7 988.99	3 174.00
Impôts et taxes	48 957.99	45 100.00
DGF forfaitaire	52 109.00	52 000.00
Dotations solidarité rurale	8 510.00	8 000.00
Dotations péréquation	0.00	700.00
Dotations Elus Locaux	2 793.00	2 700.00
Autres participations	316.00	100.00
Autres organismes dont Elections	0.00	100.00
Allocations compensatrices	7 568.00	7 509.00
Dotations et participations	71 296.00	71 109.00
Revenus des immeubles	12 128.58	12 000.00
Produits divers (T.F. cautions, Groupama,...)	3 017.27	2 000.00
Produits de gestion courante	15 145.85	14 000.00
Produits exceptionnels (dissolution syn élect)	649.00	
Excédent fonctionnement reporté		71 651.85
	Résultats	
	47 015.87	

BUDGET COMMUNAL ST PAL: FONCTIONNEMENT

	CA2011	BP2012
DEPENSES	54 904.60	158 518.60
Emprunt: Etablissements de crédits	5 093.68	5 400.00
Remboursement Cautions	317.55	
Terrains de voirie	270.16	2 000.00
Eclairage public	0.00	1 000.00
Achat matériel voirie	3 356.81	5 000.00
Achat matériel informatique	0.00	3 000.00
Autres acquisitions	559.97	2 000.00
Achat matériel	4 186.94	13 000.00
Réparations mairie	0.00	1 000.00
Travaux de voirie	40 170.94	86 731.00
Aménagement salle communale	1 559.59	1 000.00
Bâtiments communaux	1 847.68	20 000.00
Ancien presbytère	0.00	1 000.00
Eglise	1 728.22	2 000.00
Aménagements Bourg	0.00	1 000.00
Aménagements Cimetière	0.00	1 000.00
Travaux	45 306.43	113 731.00
Déficit		26 387.60
	CA2011	BP2012
RECETTES	51 524.62	158 518.60
FCTVA	23 312.00	7 660.00
Affectation du Fonctionnement	14 038.62	26 387.60
Dotations Fonds divers	37 350.62	34 047.60
CG2D Bâtiment		3 000.00

CG2D Chemins		3 326.00
DETR 2011 voirie	2 205.00	5 145.00
DETR 2012 rues des villages		28 000.00
CG2D Cimetière	3 000.00	
Réserve Parlementaire Cimetière	8 969.00	
Subventions	14 174.00	39 471.00
Virement du fonctionnement		85 000.00
Excédent		
	Résultats	
		-3 379.98

BUDGET AIDE SOCIALE

	CA2011	BP2012
DEPENSES	2 036.30	2 786.52
Repas et colis	1 883.30	2 486.52
Cotisations	153.00	200.00
Secours divers	0.00	100.00
RECETTES	2 150.00	2 786.52
Subvention Commune	2 000.00	2 000.00
Dons	150.00	100.00
Excédent		686.52
	Résultats	
		113.70

**BUDGET SECTION
CLERSANGES PISSIS MOLIMARD LE SAP**

	CA2011	BP2012
DEPENSES	6 955.50	31 025.25
Entretien et réparations	103.50	20 424.25
Services bancaires	0.00	1.00
Frais de garderie	577.50	2 600.00
Impôts	1 758.00	2 000.00
Répartition	4 516.50	6 000.00
RECETTES	27 758.00	31 025.25
Coupes	23 400.00	0.00
Mise en charge	2 600.00	0.00
Subvention travaux		1 560.00
Recouvrements	1 758.00	2 000.00
Excédent		27 465.25
	Résultats	
		20 802.50

BUDGET EAU POTABLE FONCTIONNEMENT

	CA2011	BP2012
DEPENSES	17 709.45	22 874.71
Fournitures non stockables	235.71	300.00
Autres fournitures	0.00	50.00
Services extérieurs	955.00	5 000.00

Analyses Cotisations	4 829.76	5 683.31
Frais bancaires	0.00	50.00
Autres	0.00	50.00
Fonds de péréquation	103.84	100.00
Charges générales	6 124.31	11 233.31
Pertes créances irrécouvrables	0.00	50.00
Intérêts	702.74	659.00
Charges exceptionnelles	0.00	50.00
Charges générales	0.00	50.00
Dépenses amortissement travaux 1997	2 671.36	2 671.36
Dépenses amortissement travaux 2009	8 211.04	8 211.04
Amortissements	10 882.40	10 882.40
Déficit		
	CA2010	BP2011
RECETTES	18 382.38	22 874.71
Vente de l'eau	2 189.33	2 100.00
Redevance pollution	712.85	800.00
Location compteurs	3 964.03	3 900.00
Rémunération Agence de l'Eau		20.00
Produits des services	6 866.21	6 820.00
Subvention Commune	5 500.00	8 500.00
Branchements	2 337.38	
Produits exceptionnels	46.65	50.00
Reprise subventions (année 2010 et 2011)	3 632.14	3 632.14
Excédent		3 872.57
	Résultats	
	672.93	

BUDGET EAU POTABLE FONCTIONNEMENT

	CA2011	BP2012
DEPENSES	7 783.59	62 516.60
Emprunts	967.43	970.00
Acquisition terrains	42.15	2 000.00
Travaux divers	3 141.87	55 914.46
Reprise subventions	3 632.14	3 632.14
Déficit		
	CA2010	BP2010
RECETTES	10 882.40	62 516.60
Amortissement 1997	2 671.36	2 671.36
Amortissement 2009	8 211.04	8 211.04
Amortissements	10 882.40	10 882.40
Excédent		51 634.20
	Résultats	
	3 098.81	

BUDGET ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT

	CA2011	BP2012
DEPENSES	6 599.77	6 670.93
Autres fournitures	0.00	20.00
Entretiens	0.00	20.00

Analyses	0.00	24.43
Charges générales	0.00	64.43
Pertes et créances irrécouvrables	0.00	50.00
Charges diverses (écart centimes...)	0.00	50.00
Intérêts	3 513.70	3 300.00
Dépenses amortissement 2009	3 086.07	3 086.07
Virement investissement		120.43
Déficit		
	CA2010	BP2011
RECETTES	5 602.33	6 670.93
Redevances modernisation des réseaux	97.86	100.00
Redevances Assainissement	1 598.12	1 500.00
Rémunération Agence de l'Eau		5.00
Subvention Commune	2 000.00	2 500.00
Reprise subventions	1 906.35	1 906.35
Excédent		659.58
	Résultats	
	-997.44	

BUDGET ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT

	CA2011	BP2012
DEPENSES	6 743.49	6 806.35
Emprunt	4 837.14	4 900.00
Travaux Assainissement	0.00	
Reprise subventions	1 906.35	1 906.35
Déficit		
	CA2011	BP2012
RECETTES	3 086.07	6 806.35
Amortissement 2009	3 086.07	3 086.07
Virement du fonctionnement		120.43
Excédent		3 599.85
	Résultats	
	-3 657.42	

LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Anciens Combattants
 Président Jean DELABRE
Association de Pêche de la Haute Senouire
 Président Pascal CORNUT
Comité des Fêtes
 Président Vivien GIROUX
Association de Chasse
 Président Jean-Marc ROUX



CEREMONIES DES 11 NOVEMBRE ET 8 MAI

L'Association des PGCATM et le Conseil Municipal invitent, chaque année, la population et les enfants de la commune à participer aux commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 sur la place de la Mairie.

Ces cérémonies suivent un office religieux.

Toute la population, les enfants et le Conseil Municipal témoignent ainsi leur respect aux hommes qui nous ont défendus et nous ont permis de vivre libres aujourd'hui.

Le verre de l'amitié est offert à l'issue des cérémonies au Café de la Senouire.





TELETHON

Les manifestations se sont déroulées le 22 octobre : rencontre des motards et repas du Comité des Fêtes ont été très réussis.

La solidarité n'est pas un vain mot à Saint Pal de Senouire puisque ce sont 1 200 euros qui ont été récoltés. Merci aux organisateurs et aux donateurs.



SOCIETE DE PECHE DE ST PAL DE SENOUIRE

Pascal CORNUT : Président et Administrateur à la Fédération Départementale de Pêche



En 2011, l'Association de pêche comptait 251 membres.

Forte d'un succès croissant, la Société de pêche de St Pal de Senouire, après avoir développé la pêche dans le domaine touristique sur le plan d'eau du Breuil à la Chaise-Dieu, la fête de la pêche pour les enfants chaque premier samedi de Juin, les pêches électriques, le comptage de frayères, les lâchers de truites, l'entretien des rives sur la rivière et le plan d'eau, s'investit depuis 2010 dans l'aménagement de caches sur la Senouire.

Plusieurs parcours ont été définis :

- en amont de la Chapelle-Geneste,
- de Charlette à Combornas,
- de Lamothe à Grangheon,
- en amont et en aval de St Pal de Senouire ; ce dernier tronçon est prévu en 2012.

La réalisation de ces travaux est effectuée avec beaucoup de maîtrise et d'application par le SICALA.

D'importants travaux de restauration et entretien de berges ont été également réalisés sur toute la Senouire par le SICALA, dans le cadre du Contrat de Restauration qui arrive à son terme en 2012.

La pêche électrique du 19 Juillet 2011, en aval de St Pal de Senouire, effectuée sur un parcours de 160 mètres a donné de bons résultats :

497 truites, 25 loches, 26 vairons, et 20 écrevisses signal (américaines)

L'école de pêche à la mouche d'Allègre / St Pal de Senouire, dont le bon fonctionnement est assuré par son Responsable Jean Gilles RIX, a fait naître en 2011 deux jeune prodiges :

Yann LERAY d'Allègre et Florent PAULET de Félines (ils n'ont que 13 ans), respectivement Champion de France et Vice-Champion de France Minime.

Bénévolement, des Membres du Conseil d'Administration participent à la fête de St Pal de Senouire en animant un bassin de pêche à la truite.

Lors de l'Assemblée départementale de pêche du 9 Avril 2011 à ALLEGRE, Paul BAYLOT, Secrétaire du Conseil d'Administration de l'Association, a été récompensé pour 14 années d'investissement et s'est vu remettre la médaille d'honneur de la Fédération.

Grâce au dynamisme des Membres de son Bureau, et tout particulièrement celui des bénévoles, l'Association de pêche de St Pal de Senouire est très active et très appréciée.





COMITE DES FETES



Comité des fêtes de Saint-Pal de Senouire

Siège social : chez Vivien GIROUX

Clersanges – 43160 SAINT PAL de SENOUIRE - ☎ 04 71 00 06 79 (H.R.)

Un petit mot du Comité des Fêtes

Barthélemy, vous connaissez ?

Non, pas votre voisin, votre cousin ou votre beau-frère ! Non, Barthélemy, l'apôtre ? Il a partagé beaucoup de choses avec Jésus. Il est allé en Inde, au-delà du Gange prêcher l'Évangile et la Bonne Parole. Vous voyez qui c'est, maintenant ?

Aujourd'hui, c'est le Saint Patron des bouchers, des tanneurs et des relieurs. Mais peut-être est-il passé un jour près de notre commune... car il en est aussi le Saint Patron. On l'honore le 24 août de chaque année ici comme en beaucoup d'autres lieux au monde. Croyants, non croyants, c'est un fait : la Saint-Barthélemy, c'est le 24 août !

Alors le Comité des Fêtes en profite pour célébrer la sienne. Cela se passe toujours le week-end suivant cette date. Cette année, ce sera les 25 et 26. Notre Comité ne déroge pas. On le fête même à d'autres périodes de l'année, tant qu'on y est, pour ne pas tomber dans l'oubli. Janvier, entre nous pour la nouvelle année, Mars pour le repas de printemps ouvert à tous, comme en Octobre pour le Téléthon ou en Novembre pour les agapes d'automne.

Nous ne prêchons pas la bonne parole. Quoi que... Nous voudrions simplement que tous se joignent amicalement et joyeusement à nos festivités. Cela permet de montrer que notre commune est toujours là, pleine de vitalité, de vie

et de joie de vivre. Et que lors de ces évènements nous attendons des millions de visiteurs à chaque manifestation ! (sur plusieurs années, cela va de soi !)

Rendez-vous donc fin août pour fêter dignement ce martyr dont les reliques reposent à Rome et à Toulouse, mais que Saint Pal honorera le dimanche soir par un feu d'artifice géant offert par la municipalité*.

Cordialement, les membres du Comité des Fêtes

* par respect de la loi et par sécurité, les feux seront tirés cette année hors du bourg mais visibles de celui-ci.



SOUVENIRS SOUVENIRS

La Mairie de Saint Pal de Senouire est partie du constat qu'il y a de moins en moins d'échanges entre les habitants du fait de la diminution, dans notre société, de la vie sociale : absence ou quasi-absence des commerces de proximité, d'évènements collectifs inscrits dans la vie quotidienne. Nous passons tous de plus en plus de temps dans notre habitation (télévision, ordinateur...) et le travail à l'extérieur concerne de moins en moins de personnes (réduction du nombre d'agriculteurs, par exemple).

Saint Pal de Senouire a été séduite par l'action que développe la Charte de Cohésion Sociale du Pays-de-Lafayette, animée par Jean-François Comte : recueillir les souvenirs des Anciens dans de nombreux villages : ceux du Pays de Paulhaguet, Vieille-Brioude, Cubelles (près de Saugues), Connangles etc. Catherine Pierrot, Conseillère municipale à la Mairie et membre du CCAS, a décidé de se lancer dans ce projet. Elle a réuni, le samedi 9 juin dernier, un groupe de travail d'une dizaine de personnes pour discuter de la démarche et commencer un premier travail : noter sur les photos anciennes leur date et le nom des personnes qui y figurent. On peut constater que dans 95% des cas, rien n'est marqué au dos des photos et dans quelques années les habitants ne seront plus capables de retrouver les informations (ceci est déjà le cas pour les photos les plus anciennes, il y a donc urgence !). Jean-François Comte, avec l'aide de l'ordinateur, a rénové certaines photos et a inscrit sur elles les informations fournies par le groupe, très emballé par le projet.

Dans ce travail, les registres de la mairie sont utiles pour retrouver les dates de naissance et aussi pour essayer de deviner quels enfants sont présents avec celui qu'on a reconnu sur la photo d'école, lorsqu'on ne parvient pas à reconnaître leur visage.

Inscrire les noms sur les photos n'est pas le seul projet prévu : d'autres thèmes seront développés sur l'histoire de la commune, sur sa vie tout simplement, thèmes qui naitront tout naturellement dans les discussions au sein du groupe.

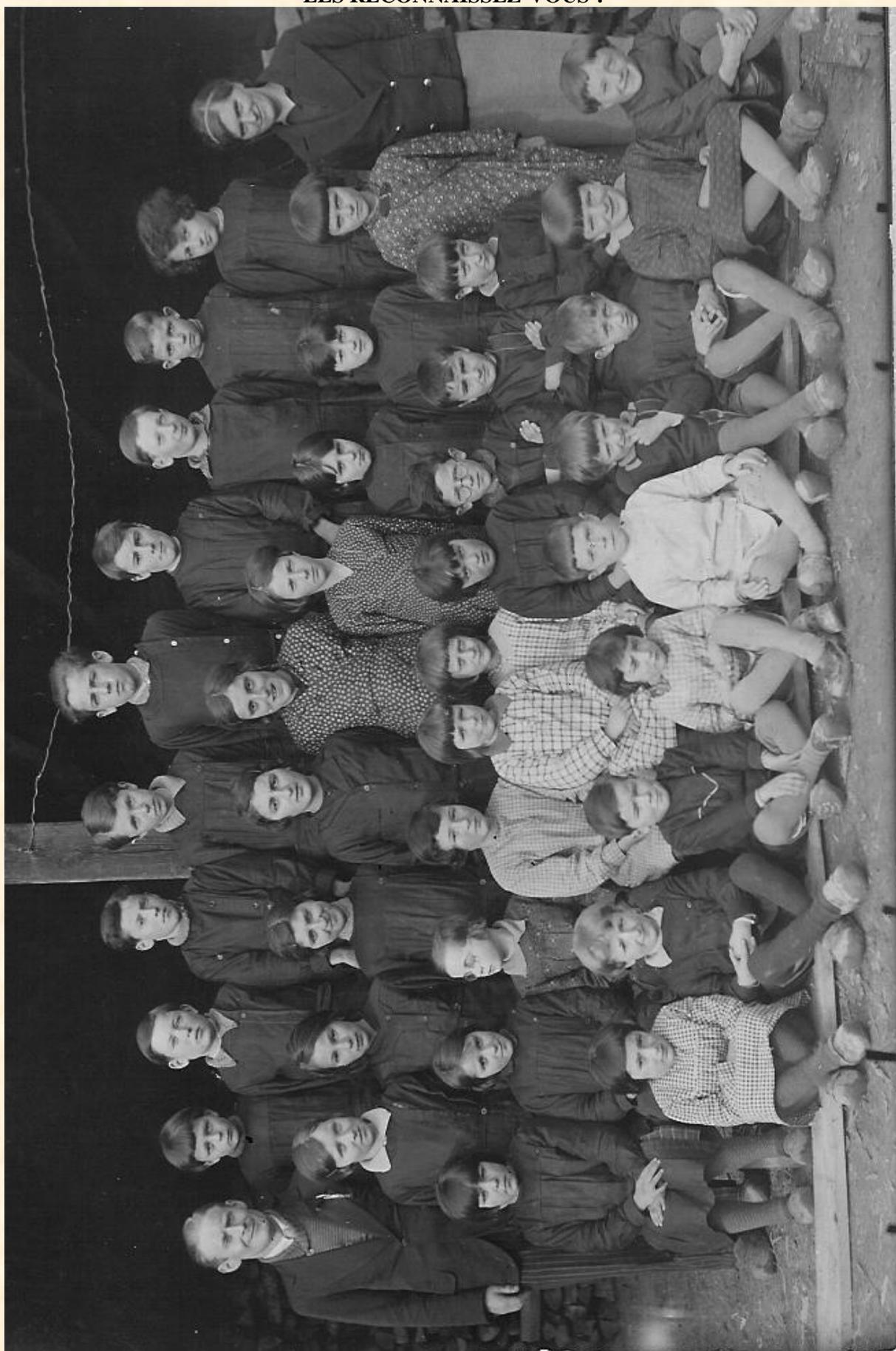
L'expérience menée par la Charte de Cohésion Sociale dans plus d'une quinzaine de villages montre qu'il ne s'agit pas uniquement d'un goût pour la «nostalgie» : les groupes sont un lieu d'échanges très denses, chargés d'émotion, entre des personnes qui se connaissent mais qui se parlent moins souvent, avec de nouveaux arrivants qui s'intéressent à l'identité de leur village (voire de leur habitation elle-même : histoire de leur maison et de ses expropriétaires). Et ces échanges motivent aussi des gens plus jeunes, des enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants qui se penchent sur la vie de leurs ancêtres. Il ne faut pas oublier non plus les personnes qui n'habitent plus sur place mais qui ont une part importante de leur mémoire réservée à leur lieu d'enfance, à celui où ont vécu leurs ascendants.

La prochaine réunion à Saint Pal de Senouire a lieu le 18 juillet à 14h30 à la Mairie.

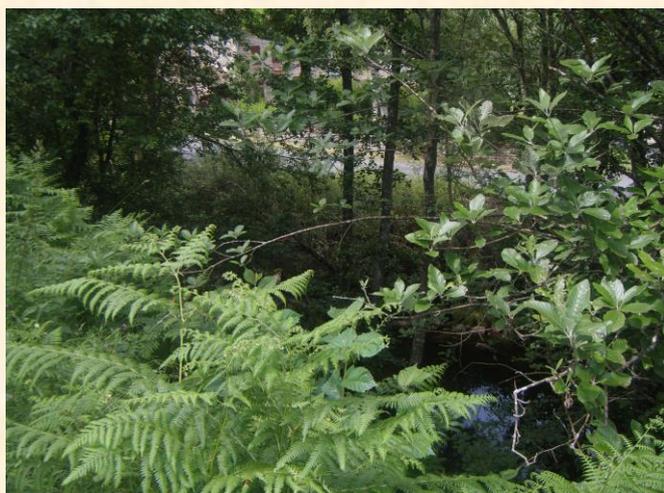
Contact : Jean-François Comte – 09 66 84 05 86



LES RECONNAISSEZ-VOUS ?







Si vous cherchez le calme et la beauté de lieux,
Allez au fil de l'eau sur le serpent doré ;
Il vous emmènera par les bois et les prés
Naviguer en un rêve étonnant, merveilleux.
Tout vous enchante, la nature est si belle !
Pins et arbres feuillus, bordant une onde pure,
Abritent, protégeant, cachées par la ramure,
La flore aux mille tons et la faune rebelle.
Découvrez les senteurs, admirez les oiseaux,
Enivrez-vous du calme et laissez-vous séduire,
Saint Pal en la vallée, auprès de la Senouire,
Est une poésie, une aubade, un tableau.
Nul ne peut contester la beauté de ce site
Où l'harmonie se crée entre ciel et conscience ;
Une pensée mystique au-delà de la science
Imprègne votre esprit d'une image insolite.
Respirez cet Eden, retenez sa douceur,
Et vous vous souviendrez de Saint Pal en vos cœurs !

Claude Tisseur